



Mise en place de zones 30 sur le territoire communal

Le 18 mars prochain, le Conseil général se penchera sur un dossier d'actualité qui ne laisse personne indifférent : l'introduction de zones 30 sur l'ensemble de la commune. Dans son rapport soumis au Législatif, le Conseil communal présente sa vision stratégique et demande un crédit d'étude de 60'000 francs pour finaliser l'analyse, village par village, quartier par quartier.

Brièvement expliqué, le modèle souhaité par notre Exécutif est le modèle 50/30 km/h. Il s'agit de maintenir la limitation générale de vitesse de 50 km/h (ou 60 km/h) sur les routes principales et de planifier des zones 30 km/h dans les quartiers desservis par la route principale.

Ce modèle vise à simplifier et à homogénéiser le régime de circulation des villages qui aide à la lecture de l'espace public pour les usagers. L'objectif est de faire prendre conscience à l'usager que lorsqu'il quitte un axe principal, le régime zone 30 fait foi.

Le Conseil communal est éminemment convaincu que la mise en place de telles zones dans les différents quartiers améliorera la

qualité de vie des habitants, par la diminution des nuisances sonores et de la pollution, et améliorera la convivialité au niveau des espaces publics. En outre, ce régime de circulation vise à favoriser les modes de déplacements doux (piétons, deux-roues) puisqu'il se base sur une mixité d'utilisation de l'espace rue par l'ensemble des usagers.

Le crédit soumis au Conseil général permettra au bureau d'ingénieurs de finaliser l'estimation des coûts et d'élaborer un rapport technique. Cette expertise servira ensuite de base décisionnelle aux autorités communales lors de la demande de crédit-cadre pour l'ensemble des mesures à prendre.

Dans tous les cas, les travaux d'aménagement seront répartis dans le temps, la mise en place de ces zones 30 étant conséquente. Les quartiers et les zones abritant des jardins d'enfants et des écoles présentant le plus de risque pour les usagers seront traités en priorité.

Le Conseil communal espère que le Conseil général soutiendra sa vision ambitieuse permettant de renforcer la qualité de vie de tous les habitants de Val-de-Travers.



L'histoire de votre musée – En 1864, une commission du Musée de Fleurier crée une pépinière à la Caroline (5/24) © MRVT

ANNONCES

Samedi des Bibliothèques

Pour la première fois, les bibliothèques du canton s'associent pour organiser le « Samedi des Bibliothèques neuchâteloises » en partenariat avec les cantons de Vaud, de Fribourg et du Valais.

Autour du thème commun « Ramène ta science », la population est invitée à (re)découvrir les bibliothèques **le samedi 16 mars 2019**. À l'image des institutions participantes, la palette d'activités est riche en promesses de découvertes : expériences, ateliers, conférences et concours.

De La Brévine à Corcelles-Cormondèche, de Neuchâtel à La Chaux-de-Fonds, en passant par Gorgier ou Boudry, poussez la porte et plongez dans le monde fascinant de la science et des livres ! Nous vous attendons nombreux et curieux !

À Val-de-Travers, c'est le Bibliobus neuchâtelois qui fera étape à la Maison de l'Absinthe selon l'horaire suivant :

14 h-15 h : La Maison de l'Absinthe accueille le Bibliobus neuchâtelois

- Atelier « les petits chimistes du goût » pour les enfants de 8 à 12 ans. Découvre le goût au travers d'expériences, et grâce à différentes préparations à goûter. La chimie c'est si fascinant ! (Sur inscription)

14 h 15-15 h 15 : Pour les plus grands, visite guidée de la nouvelle exposition temporaire de la Maison de l'Absinthe.

- Partez à la découverte d'un de vos cinq sens : Le goût. (Sur inscription)

Renseignements complémentaires auprès de votre bibliothèque.

Abbaye de Fleurier 2019

Les sociétés locales et les commerçants itinérants désirant exploiter un stand ou une buvette lors de la prochaine fête de l'Abbaye de Fleurier du 29 juin au 1^{er} juillet 2019, sont priés de s'inscrire par écrit.

Les demandes doivent contenir une description succincte de l'offre proposée ainsi que les éventuelles patentes ou autorisations dont le demandeur est titulaire et qui sont en lien avec l'activité qu'il est prévu d'exercer dans le cadre de la fête. Les dimensions du stand doivent également être indiquées.

Les demandes doivent être adressées à : Commune de Val-de-Travers, Sécurité publique, Grand-Rue 38, 2108 Couvet, jusqu'au : 31 mars 2019

Passé ce délai, les réservations ne seront plus prises en considération.

Abbaye de Fleurier (bis)

Attribution de l'emplacement pour les forains lors des éditions 2020 à 2022 de l'Abbaye de Fleurier :

Le Conseil communal informe que l'emplacement de 2'500 m² pour les marchés forains (carrousels) lors de la fête de l'Abbaye est attribué sur la base de contrats spécifiques de durée déterminée.

L'actuel contrat arrivant à échéance en 2019, le Conseil communal de Val-de-Travers invite les professionnels intéressés à participer aux prochaines éditions à proposer leurs services avant le 30 avril 2019 à l'adresse suivantes : Commune de Val-de-Travers, Sécurité publique, Fête de l'Abbaye, Grand-Rue 38, 2108 Couvet. Les demandes écrites contiendront les éléments suivants : autorisation d'exploiter, type et superficie des manèges proposés

À la recherche d'un emploi ?

Consultez nos offres d'emploi sous Facebook, NEMO News et <https://www.val-de-travers.ch/page/offres-emploi>

INFORMATIONS PRATIQUES

Ordre du jour de la séance du Conseil général du 18 mars

La prochaine séance du Conseil général se tiendra le

Lundi 18 mars 2019, à 20h00, Salle du Conseil général, à Couvet

1. Appel
2. Lettres et pétitions
3. Procès-verbaux des séances des 12 novembre et 10 décembre 2018
4. Nominations :
 - a) Un 1^{er} vice-président suite à la démission de M. Laurent Patthey
 - b) Un membre à la Commission des règlements suite à la démission de M. Jean-Noël Bovard
 - c) Un membre au Conseil

d'établissement scolaire suite à la démission de Mme Nathalie Ebner Cottet

5. Crédit d'étude de 60'000 francs pour la mise en place de zones 30 sur le territoire communal
6. Crédit d'étude de 96'000 francs relatif aux mesures de protection contre les chutes de pierres au Bois Pillion-La Clusette à Noiraigue
7. Modification du plan d'alignement de Couvet dans le secteur de l'hôpital
8. Création de la zone réservée
9. Communications du Conseil communal
10. Interpellations et questions L'ordre du jour ainsi que les rapports sont disponibles sur notre site Internet www.val-de-travers.ch.
Venez nombreux : les séances sont publiques !